

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Naufrage d'Omboue : toutes les dépouilles repêchées et transférées dans une maison mortuaire

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

LES recherches lancées par les unités de secours de la brigade de gendarmerie de la commune d'Omboue, département d'Etimboue, dans la province de l'Ogooué-Maritime, à la suite du naufrage qui a causé le 31 août dernier la mort du maire Martin Louembet Makaya et sa famille, se sont avérées concluantes. En effet, les derniers corps qui

étaient encore retenus par les eaux de la lagune Nkomi ont été tous repêchés le 1er septembre dernier. Il s'agit des trois corps des enfants du maire, âgés de 8, 10 et 12 ans et de la mère de l'édile (l'épouse de son père). Toutes les dépouilles ont été acheminées vers une maison de pompes funèbres à Port-Gentil. Il faut cependant préciser que dans l'embarcation, se trouvaient également l'épouse du maire et deux autres de leurs enfants, âgées entre 5 et 6 ans. Tous ont pu survivre au naufrage. Dans

la petite ville d'Omboue, la tristesse est encore perceptible sur les visages des habitants. Notons que Martin Louembet Makaya a servi son pays à la mairie d'Omboue pendant plusieurs années sous la bannière du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) de Me Séraphin Ndaot Rembogo. Le week-end écoulé, une délégation conduite par Michel Essonghe, haut-commissaire général de la République, est allée témoigner sa compassion à la famille durement éplorée.



Photo : Christelle Ntsame

Le maire Martin Louembet Makaya de son vivant.

Ndjolé : une septuagénaire mortellement fauchée par un camion à Otouma 2

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DAME Catherine Nsialé, Gabonaise, 72 ans, a été mortellement fauchée dans la journée de dimanche à Otouma, un village du chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné (Ndjolé), par un camion remorque de marque Mercedes immatriculé EH-092 AA et conduit par un ressortissant malien, M. Bakayoko. Des sources proches du dossier, le mastodonte roulait ce jour-là vers midi à une allure démentielle. Parvenu à la hauteur de la vieille dame qui attendait tranquillement sur le bord de la route avant de traverser, le conducteur perd brusquement le

contrôle de son engin et heurte violemment Catherine Nsialé. Celle-ci meurt sur-le-champ. Le corps complètement en lambeaux. La septuagénaire, qui vit en principe à Alembé, était venue passer quelques jours chez sa fille à Otouma. Mais, dans la mi-journée de dimanche, elle avait décidé de sortir de la maison pour une balade dans le village. Les agents de la brigade de gendarmerie de Setrag Ndjolé appelés sur les lieux du drame s'y sont rendus immédiatement pour procéder au constat d'usage. Avant de récupérer la dépouille de la septuagénaire qu'ils vont déposer au centre médical de Ndjolé. C'est après que les parents achemineront le corps vers une maison des pompes funèbres

de Lambaréné. Quant au chauffeur du camion, il est maintenu en garde à vue dans les locaux de la brigade de gendarmerie de la localité. En attendant d'être présenté devant le parquet du tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Lequel décidera de son sort. Rappelons que le 29 août dernier, une violente collision entre un semi-remorque transportant un conteneur et une voiture de marque Toyota de type Rav 4 à bord duquel avaient pris place quatre personnes (deux hommes et autant de femmes) s'était produite dans le même village. Un accident de la circulation qui avait fait deux morts : les deux hommes (L'Union du 31 août).



Photo : Abel Eyeghe

Le corps de la septuagénaire fauchée, a été recouvert d'un drap blanc.

L'église "La Synagogue du Gabon" suspendue !



Photo : Abel Eyeghe

L'église La Synagogue du Gabon suspendue par le ministère de l'intérieur.

Abel EKORE EYEGHE
Libreville/Gabon

DANS une lettre adressée au prophète Emmanuel Ndzoma par le ministère de l'Intérieur, responsable de l'église "La Synagogue du Gabon", il est notifié à l'homme de Dieu "la suspension à titre conservatoire des activités de son église. Et cela jusqu'à nouvel ordre." Une décision soutenue et motivée par le fait que l'église "La Synagogue du Gabon" s'est plutôt détournée de ce pourquoi elle a été déclarée au ministère de l'Intérieur, lorsqu'elle a sollicité sa légalisation. C'est-à-dire l'évangélisation chrétienne. Mais, elle s'adonnait plutôt aux activités contraires à son objet. En pratiquant sur les fidèles de cette église "des exercices de guérison sur des pathologies pour lesquelles le pasteur ne justifie d'aucune formation", précise la lettre.

Ainsi, à travers les analyses faites par les services techniques du ministère de l'Intérieur, "il ressort plusieurs indices qui laissent présumer des actes de manipulation des masses au moyen des procédés d'autosuggestion fondés sur des promesses atteignables suscitées dans le seul but de parfaire l'illusion", peut-on lire. Tous ces actes évoqués par le ministère constituent une atteinte au respect de la vie privée familiale d'autrui, aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Aussi l'État a-t-il décidé de prendre le taureau par les cornes en décidant par des mesures préventives, de la suspension de l'église "La Synagogue du Gabon". Une décision saluée et appréciée par plusieurs observateurs qui souhaitent voir la mesure s'étendre sur d'autres églises que l'on peut classer dans le même lot que "La Synagogue du Gabon".